

Bruxelles, le 6 décembre 2023
(OR. en)

16206/23

Dossier interinstitutionnel:
2023/0413(COD)

ENV 1426
FORETS 201
AGRI 770
AGRILEG 323
CODEC 2345

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	16086/23 + ADD 1 - COM(2023) 728 final
Objet:	Proposition de règlement relatif à un cadre de surveillance pour des forêts européennes résilientes - Présentation par la Commission - Débat d'orientation

1. Le 22 novembre 2023, la Commission a adopté une proposition de règlement relatif à un cadre de surveillance pour des forêts européennes résilientes. La proposition vise à mettre en place un cadre pour l'observation des forêts à l'échelle de l'UE, qui permettra d'obtenir des informations sur l'état et la gestion des forêts de l'UE, ainsi que sur les nombreux produits et services écosystémiques offerts par les forêts.
2. La Commission a présenté sa proposition législative et l'analyse d'impact qui l'accompagne au groupe "Environnement" le 1^{er} décembre 2023 et au groupe "Forêts" le 5 décembre 2023.
3. Afin d'orienter le débat sur la proposition législative visée en objet, qui se tiendra lors de la prochaine session du Conseil "Environnement", le 18 décembre 2023, la présidence a élaboré une note d'information ainsi que trois questions, qui figurent à l'annexe de la présente note.

4. Le Comité des représentants permanents est invité à prendre acte des questions de la présidence et à les transmettre au Conseil en vue du débat d'orientation susmentionné.

Proposition de règlement relatif à un cadre de surveillance pour des forêts européennes résilientes

- Note de la présidence -

Le 22 novembre 2023, la Commission européenne a publié une proposition de règlement relatif à un cadre de surveillance pour des forêts européennes résilientes (ci-après la "proposition"). Cette proposition constitue la principale initiative législative de la "nouvelle stratégie de l'UE pour les forêts pour 2030", publiée en 2021.

Le principal objectif de la proposition est d'améliorer les informations disponibles sur les forêts européennes, en garantissant la disponibilité en temps utile, l'exactitude, la cohérence, la transparence, la comparabilité et l'exhaustivité des données forestières au sein de l'UE, ainsi que leur accessibilité au public.

La proposition vise, par la collecte et l'accessibilité des informations forestières, à soutenir la mise en œuvre de la législation et des politiques de l'UE relatives à la conservation, à la restauration et à l'utilisation durable des écosystèmes forestiers et de leurs services.

À cette fin, la proposition établit un système de collecte de données sur les forêts géré par la Commission européenne, qui comprendrait huit indicateurs forestiers de base. Ces données devront être obtenues par télédétection, notamment dans le cadre du programme Copernicus.

Les États membres devraient également contribuer à ce processus en fournissant des données actualisées sur quatorze indicateurs forestiers. Ces données complémentaires devront être obtenues par une combinaison d'études de terrain, d'observation de la Terre et d'autres sources d'information.

La proposition prévoit également que les États membres et la Commission européenne coopèrent et coordonnent leurs efforts afin d'améliorer la qualité, la disponibilité en temps utile et la couverture des données forestières. Les structures de coopération institutionnelles régionales existantes pourront être utilisées à cette fin.

En réponse à l'annonce de cette proposition dans le cadre de la nouvelle stratégie de l'UE pour les forêts pour 2030, le Conseil a, dans ses conclusions adoptées en novembre 2021, encouragé le recours aux processus internationaux existants en matière de surveillance et d'établissement de rapports, ainsi que l'utilisation des définitions et indicateurs existants élaborés dans le cadre de processus internationaux et régionaux tels que Forest Europe. Les États membres ont également rappelé que les processus de collecte, de traitement et d'interprétation des données ainsi que d'établissement de rapports en la matière devraient exploiter les inventaires forestiers nationaux existants et la coopération internationale mise en place dans le domaine dans le cadre, entre autres, du réseau des inventaires forestiers nationaux d'Europe (ENFIN).

Questions en vue du débat d'orientation

Au vu du contenu de la proposition et afin d'orienter les premières négociations au sein du Conseil, les ministres sont invités à procéder à un échange de vues sur les questions suivantes:

- *Estimez-vous que la proposition couvre tous les aspects nécessaires à la mise en place d'un système efficace de surveillance des forêts pour garantir la résilience des forêts face aux risques actuels et futurs?*
- *Quels aspects du cadre de surveillance des forêts proposé seront, selon vous, plus utiles pour combler les lacunes actuelles en matière de données forestières?*
- *Comment pouvons-nous améliorer le rapport coût/efficacité de cette proposition, afin de faciliter sa mise en œuvre au niveau national?*

Temps de parole: trois minutes par État membre.
